

CARCASSES D'ANIMAUX

Si vous retrouvez un animal mort sur une route provinciale :

Vous devez contacter le ministère des transports du Québec, par téléphone au 511.

Si l'animal se trouve sur votre terrain :

Vous devez communiquer avec le ministère des forêts, de la faune et des parcs (SOS Braconnage) par téléphone au 1 800 463-2191.

Pour plus d'information sur les animaux sauvages blessés, malades ou morts, [cliquez ici](#).